

## FAVRE

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 300 000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 1 ET 3 AVENUE JEAN ALPHONSEA – ZAC DES QUAIS DE FLOIRAC**  
**33270 FLOIRAC (GIRONDE)**  
**334 201 191 RCS BORDEAUX**  
**(CI-APRES LA « SOCIETE »)**

---

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le vingt-huit novembre, à dix heures trente (10h30), au siège social de la société GROUPE CLIMATER sis Parc Club des 7 Deniers, 78 Chemin des 7 Deniers à TOULOUSE (31200),

La société GROUPE CLIMATER (*société par actions simplifiée au capital de 63.501.573 euros, dont le siège social est sis Parc Club des 7 Deniers – 78 Chemin des 7 Deniers – 31200 TOULOUSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 834 423 774 et représentée par Monsieur Marc TROUCHAUD, président de la société CLIMATER TOPCO, elle-même présidente de la société GROUPE CLIMATER*), préside la séance en sa qualité de présidente de la Société (ci-après la « **Présidente** »).

L'associée unique de la Société, la société **GROUPE CLIMATER**, (ci-après l' « **Associée Unique** »), a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

La Présidente déclare que les documents suivants ont été adressés à l'Associée Unique dans le délai légal :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2025,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2025,
- Le texte des décisions proposées.

L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société a été mis à la disposition de l'Associée Unique au siège social dans le même délai.

La Présidente constate que la société **ADVOLIS**, commissaire aux comptes (le « **Commissaire aux Comptes** »), a été dûment convoqué et qu'il est absent et excusé.

La Présidente rappelle ensuite que l'Associée Unique est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la Présidente et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la Présidente,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,

- Modification des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

L'Associée Unique prend alors les décisions suivantes :

### **PREMIERE DECISION**

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance des rapports de la Présidente et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 juin 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas, hormis les amortissements excédentaires pour un montant de 5.995 euros, de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la Présidente quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

### **DEUXIEME DECISION**

Compte tenu d'un versement d'acompte sur dividende de 780.000 euros acté par décision du 26 février 2025, comptabilisé au poste « Report à nouveau », l'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025, s'élevant à 1.486.931 euros, de la manière suivante :

- |                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| - La somme de .....                | 780.000 €   |
| Au poste « Report à nouveau »,     |             |
| - Le solde, soit la somme de ..... | 706.931 €   |
| à titre de dividendes,             |             |
| Total .....                        | 1.486.931 € |

Au titre de l'exercice, il est donc acté une distribution globale de dividendes de 1.486.931 euros, soit 131,26 euros *de per arrondi* par action.

Compte tenu de la distribution anticipée, un solde de 706.931 euros restera à distribuer à titre de dividendes. Ce solde sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 mars 2026.

Conformément aux dispositions de l'articles 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	<b>DIVIDENDES</b>	<b>DIVIDENDES AVEC ABATTEMENT</b>	<b>DIVIDENDES SANS ABATTEMENT</b>
Exercice clos le 30.06.2024	1.766.059 €	Dividendes éligibles à la réfaction de 40% prévue par l'article 158-3 du CGI : Néant	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40% prévue par l'article 158-3 du CGI : 1.766.059 €
Exercice clos le 30.06.2023	1.109.071 €	Dividendes éligibles à la réfaction de 40% prévue par l'article 158-3 du CGI : Néant	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40% prévue par l'article 158-3 du CGI : 1.109.071 €
Exercice clos le 30.06.2022	1.119.210 €	Dividendes éligibles à la réfaction de 40% prévue par l'article 158-3 du CGI : Néant	Dividendes non éligibles à la réfaction de 40% prévue par l'article 158-3 du CGI : 1.119.210 €

### **TROISIEME DECISION**

L'Associée Unique prend acte de l'absence de conclusion au cours de l'exercice écoulé de nouvelles conventions relevant des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

### **QUATRIEME DECISION**

L'Associée Unique décide de modifier l'article 3.2 des statuts de la Société dans son intégralité, dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **« ARTICLE 3.2 - DIRECTEUR GENERAL**

L'associé unique, ou la collectivité des associés, peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux, personnes physiques ou morales, associées ou non, portant le titre de Directeur Général ou Directeur Général délégué, et investis, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que le Président.

Lorsqu'une personne morale exerce les fonctions de Directeur Général, ses dirigeants sont soumis aux mêmes conditions et obligations et encourent les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'ils étaient directeur général en leur nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'ils dirigent.

La personne morale Directeur Général sera représentée dans sa fonction par son représentant légal personne physique, à moins que la Société ne préfère désigner un représentant spécial. Dans ce cas, pour être opposable à la Société, la personne morale est tenue de désigner dans le mois de sa nomination un représentant personne physique pour la durée de son propre mandat de Directeur Général.

Le nom et les qualités de ce représentant seront notifiés à la Société. Si la personne morale Directeur Général met fin aux fonctions du représentant, la cessation des fonctions ne sera opposable à la Société qu'à compter de la notification qui lui en sera faite contenant la désignation d'un nouveau représentant personne physique (nom et qualités).

La rémunération des fonctions du Directeur Général est fixée par la décision de nomination, sauf pour la rémunération qui résulte, le cas échéant, de son contrat de travail.

Nonobstant toute disposition contraire, l'adoption par le ou les Directeurs Généraux de l'une quelconque des décisions suivantes est subordonnée à l'accord préalable de l'associé unique ou, le cas échéant, de la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues au Titre 4 des présents statuts :

- souscription de nouveaux passifs supérieurs à trente mille (30.000) euros,
- création, acquisition ou prise de participation, dans toute entité, société, ou structure,
- constitution de toute sûreté sur l'un quelconque des actifs,
- modification de la situation juridique ou financière,
- recrutement de salariés cadres dont le salaire brut annuel serait supérieur à quatre-vingt mille (80.000) euros, licenciement, modification, en dehors du cours normal des affaires, des contrats de travail de ces salariés, mandataires sociaux ou dirigeants, octroi d'augmentation de rémunérations ou versement de primes aux mandataires sociaux ou dirigeants,
- opération d'investissement ou de désinvestissement d'un montant supérieur à cinquante mille (50.000) euros.

La durée des fonctions du Directeur Général est fixée par la décision qui le nomme.

En cas de démission, empêchement ou décès du Président, le Directeur Général continue à exercer ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau Président.

Les fonctions du Directeur Général prennent fin, soit par le décès, la démission ou la révocation.

La révocation du Directeur Général peut être prononcée à tout moment et sans motif par l'associé unique ou par la collectivité des associés statuant dans les conditions de l'article 4.1.1 des présents statuts. »

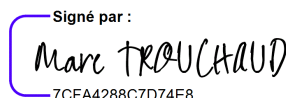
## **CINQUIEME DECISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et consigné sur le registre de ses décisions.

**La Présidente**  
Société GROUPE CLIMATER  
P/o Monsieur Marc TROUCHAUD

Signé par :  
  
7CFA4288C7D74E8...

# FAVRE SAS

## Comptes du 01/07/2024 au 30/06/2025

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe

Comptes arrêtés par la Présidente - GROUPE CLIMATER SAS

Le 14/11/2025

**Certifié conforme**

Signé par :

Marc TROUCHAUD

7CFA4288C7D74E8...

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	78 132	25 964	52 168	54 896	2 728	4.97
	Fonds commercial (1)	131 016		131 016	131 016		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	134 991	92 624	42 367	36 729	5 638	15.35
	Autres immobilisations corporelles	923 800	817 836	105 963	152 362	46 399	30.45
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	12 002		12 002	12 002			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	20 207		20 207	23 207	3 000	12.93	
<b>Total II</b>	<b>1 300 147</b>	<b>936 425</b>	<b>363 723</b>	<b>410 211</b>	<b>46 489</b>	<b>11.33</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	131 337		131 337	137 300	5 963	4.34
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	2 141 727	1 073	2 140 654	1 910 609	230 045	12.04
	Autres créances	1 891 553		1 891 553	1 910 647	19 094	1.00
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	47 532		47 532	157 806	110 274	69.88	
Charges constatées d'avance (3)	8 285		8 285	21 750	13 465	61.91	
<b>Total III</b>	<b>4 220 435</b>	<b>1 073</b>	<b>4 219 362</b>	<b>4 138 112</b>	<b>81 249</b>	<b>1.96</b>	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>5 520 582</b>	<b>937 498</b>	<b>4 583 085</b>	<b>4 548 324</b>	<b>34 761</b>	<b>0.76</b>	

(1) Dont droit au bail  
 (2) Dont à moins d'un an  
 (3) Dont à plus d'un an

20 207

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2025	12	30/06/2024	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000 )	300 000		300 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			7 845		7 845	100.00
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	30 000		30 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves			615 851		615 851	100.00
Report à nouveau	780 000				780 000		
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>1 486 931</b>		<b>1 142 363</b>		<b>344 567</b>	<b>30.16</b>	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	<b>1 036 931</b>		<b>2 096 060</b>		<b>1 059 129</b>	<b>50.53</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques	111 000		81 000		30 000	37.04
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>	<b>111 000</b>		<b>81 000</b>		<b>30 000</b>	<b>37.04</b>
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			1 459		1 459	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	727 774		698 928		28 846	4.13	
Dettes fiscales et sociales	516 904		388 272		128 633	33.13	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 032		8 407		3 625	43.12	
Autres dettes	23 300		7 679		15 620	203.41	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	2 155 144		1 266 519		888 625	70.16
	<b>Total IV</b>	<b>3 435 154</b>		<b>2 371 264</b>		<b>1 063 890</b>	<b>44.87</b>
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 583 085</b>		<b>4 548 324</b>		<b>34 761</b>	<b>0.76</b>	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 435 154

2 371 264

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	9 532 607		9 532 607	7 557 611		1 974 996	26.13
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	9 532 607		9 532 607	7 557 611		1 974 996	26.13
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			41 368	9 470		31 898	336.83
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			19 638	30 593		10 955	35.81
Autres produits			9	11		2	18.12
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			9 593 622	7 597 685		1 995 938	26.27
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 062 777	1 693 586		369 190	21.80
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 963	6 827		12 790	187.34
Autres achats et charges externes *			2 851 295	1 876 076		975 219	51.98
Impôts, taxes et versements assimilés			56 207	53 236		2 971	5.58
Salaires et traitements			1 779 972	1 698 920		81 052	4.77
Charges sociales			802 417	624 059		178 359	28.58
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 114	111 408		18 294	16.42
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			43	21		22	105.44
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			7 651 788	6 050 479		1 601 309	26.47
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			1 941 834	1 547 205		394 629	25.51
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2025	12	30/06/2024	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	67 727		50 264		17 463	34.74
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 004		13 206		11 202	84.83
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	<b>69 731</b>		<b>63 471</b>		<b>6 261</b>	<b>9.86</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1		58		57	98.18
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	<b>1</b>		<b>58</b>		<b>57</b>	<b>98.18</b>
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>69 730</b>		<b>63 412</b>		<b>6 318</b>	<b>9.96</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>2 011 564</b>		<b>1 610 617</b>		<b>400 947</b>	<b>24.89</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			21 357		21 357	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 834		3 802		12 033	316.52
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	<b>15 834</b>		<b>25 159</b>		<b>9 324</b>	<b>37.06</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 031		36 983		30 952	83.69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 892		2 385		12 507	524.40
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30 000		81 000		51 000	62.96
<b>Total VIII</b>	<b>50 923</b>		<b>120 368</b>		<b>69 445</b>	<b>57.69</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	<b>35 089</b>		<b>95 209</b>		<b>60 121</b>	<b>63.15</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	489 545		373 045		116 500	31.23
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>9 679 188</b>		<b>7 686 314</b>		<b>1 992 874</b>	<b>25.93</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>8 192 257</b>		<b>6 543 950</b>		<b>1 648 307</b>	<b>25.19</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>1 486 931</b>		<b>1 142 363</b>		<b>344 567</b>	<b>30.16</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 50 490 28 002

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 2 004 13 206

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

1/3 AVENUE JEAN ALFONSEA  
ZAC DES QUAIS DE FLOIRAC  
33270 FLOIRAC

**ANNEXE DU 01/07/2024 AU 30/06/2025**

***Expert On Demand***

*Parc Club du Moulin à Vent  
33, rue du Docteur Levy  
69693 Venissieux Cedex*

## ANNEXE

### SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Opérations à long terme	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'effectif moyen	X
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	X
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Montant des engagements financiers	X
Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## ANNEXE

### SOMMAIRE

#### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Transferts de charges	X
Produits et charges sur exercices antérieurs	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 583 084.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 532 607.37 Euros et dégageant un bénéfice de 1 486 930.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

NEANT

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

NEANT

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

#### "1) Evaluation du chiffre d'affaires

La société réalise principalement des travaux assimilables à des contrats long terme : ces derniers sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement déterminée sur la base d'un avancement par les coûts.

La société a mis en place un logiciel de suivi des affaires permettant de suivre le budget et le réalisé des affaires.

Les charges imputées sur les affaires intègrent l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation des travaux à savoir principalement : achats / locations de matériel, sous-traitance, frais de main-d'œuvre interne et externe, frais de déplacement du personnel...

A la clôture, la société procède à une réestimation du budget de chacune des affaires (" prévision de fin d'affaire ") qui conduit à la détermination de coefficients à terminaison à partir desquels sont estimés les corrections de chiffre d'affaires :

- Détermination du chiffre d'affaires " mérité " de l'affaire : produit du coefficient à terminaison par le montant des débours cumulés engagés à la clôture des comptes

- En cas de chiffre d'affaires " mérité " supérieur au chiffre d'affaires comptable, la société comptabilise un complément de chiffre d'affaires dont la contrepartie s'impute dans le poste " clients, factures à établir "

- En cas de chiffre d'affaires " mérité " inférieur au chiffre d'affaires comptable, la société comptabilise une correction négative de chiffre d'affaires dont la contrepartie s'impute dans le poste " produits constatés d'avance " du bilan.

Dans le cas où la prévision de fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de manière fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan. "

#### 2) Intégration fiscale

La société appartient à un groupe qui a opté pour le régime de l'intégration fiscale et dont la société Climater Holdco est tête de groupe. L'impôt sur les sociétés est comptabilisé selon la méthode dite de neutralité, c'est-à-dire que la société calcule et comptabilise l'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée de façon isolée.

#### 3) Gestion de la trésorerie - Mise en place d'un cash-pooling

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de la trésorerie du Groupe, un système de gestion de cash-pooling est en place. La société centralisatrice est la holding GROUPE CLIMATER avec laquelle sont passés quotidiennement les flux de nivellement à zéro des comptes des entités. De ce fait, la trésorerie effective de la société est composée :

Solde des comptes de Trésorerie (Classe 5) :	47 532 €
Position du C/C financier avec la société centralisatrice :	1 806 811 €
Total trésorerie effective de la société :	1 854 343 €"

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			4 125
<b>TOTAL</b>	205 022		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	136 376		21 227
Installations générales agencements aménagements divers	271 909		6 900
Matériel de transport	566 213		18 427
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	72 164		10 838
<b>TOTAL</b>	1 046 661		57 392
Autres participations	12 002		
Prêts, autres immobilisations financières	23 207		
<b>TOTAL</b>	35 209		
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 286 893		61 517

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			209 147	209 147
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		22 612	134 991	134 991
Installations générales agencements aménagements divers			278 808	278 808
Matériel de transport		22 650	561 990	561 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			83 002	83 002
<b>TOTAL</b>		45 262	1 058 791	1 058 791
Autres participations			12 002	12 002
Prêts, autres immobilisations financières		3 000	20 207	20 207
<b>TOTAL</b>		3 000	32 209	32 209
<b>TOTAL GENERAL</b>		48 262	1 300 147	1 300 147

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	19 111	6 853		25 964
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	99 647	15 590	22 612	92 624
Installations générales agencements aménagements divers	201 172	27 278		228 450
Matériel de transport	502 591	34 856	10 758	526 690
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 160	8 537		62 697
<b>TOTAL</b>	857 570	86 261	33 370	910 461
<b>TOTAL GENERAL</b>	876 681	93 114	33 370	936 425

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 853				
Instal.techniques matériel outillage indus.	15 590				
Instal.générales agenc.aménag.divers	27 278				
Matériel de transport	34 856				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 537				
TOTAL	86 261				
TOTAL GENERAL	93 114				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	81 000	30 000			111 000
TOTAL	81 000	30 000			111 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 073				1 073
TOTAL	1 073				1 073
TOTAL GENERAL	82 073	30 000			112 073
<b>Dont dotations et reprises exceptionnelles</b>		30 000			

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 207	20 207	
Clients douteux ou litigieux	1 184	1 184	
Autres créances clients	2 140 544	2 140 544	
Personnel et comptes rattachés	2 723	2 723	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 289	5 289	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 714	42 714	
Groupe et associés	1 840 133	1 840 133	
Débiteurs divers	695	695	
Charges constatées d'avance	8 285	8 285	
TOTAL	4 061 772	4 061 772	

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	727 774	727 774		
Personnel et comptes rattachés	168 406	168 406		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	144 171	144 171		
Taxe sur la valeur ajoutée	194 053	194 053		
Autres impôts taxes et assimilés	10 275	10 275		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 032	12 032		
Autres dettes	23 300	23 300		
Produits constatés d'avance	2 155 144	2 155 144		
<b>TOTAL</b>	<b>3 435 154</b>	<b>3 435 154</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
GROUPE CLIMATER	26.4831	11 328			11 328

Les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice s'élevaient à 2 096 060 €.

L'assemblée générale du 29 Novembre 2024 a décidé la distribution d'un dividende de 1 766 059 €, dont 1 142 363 € provenant du résultat net 2023-2024 et 623 696 € prélevés sur le poste autres réserves.

Par une délibération du 26 Février 2025, la société Groupe Climater, Présidente, a décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 780 000 € provenant du résultat net suite à l'établissement de comptes intermédiaires en date du 31 Décembre 2024.

Compte tenu d'un résultat net 2024-2025 de 1 486 931 €, les capitaux propres s'élèvent par conséquent au 30 Juin 2025 à 1 036 931 €.

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	131 016			131 016	
Total	131 016			131 016	

Le fonds commercial n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum 1 fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fond commercial est inférieur à sa valeur nette comptable

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 10 ans

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Dépréciation des stocks**

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **Opérations à long terme**

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	22 242
Autres créances	9 013
Total	31 255

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 000
Dettes fiscales et sociales	187 693
Autres dettes	21 872
Total	227 566

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 285
Total	8 285
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 155 144
Total	2 155 144

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

#### Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	11
Employés	31
Total	45

#### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	2 011 564	498 236
Résultat exceptionnel (hors participation)	35 089	8 691
Résultat comptable (hors participation)	1 486 931	489 545

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

Avals et cautions	638 421
Engagements en matière de pensions	73 576
Total (1)	711 997

##### Engagements reçus

NEANT

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				37 400	37 400
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				37 400	37 400
Total				37 400	37 400
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				23 968	23 968
Total				23 968	23 968

### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.  
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.  
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

### Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

### Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
CLIMATER HOLDCO	SAS	18 659 709	7 CHEM DES SEPT DENIERS 31200 TOULOUSE

### **- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- VENTES IMMOBILISATIONS	15 834	
Total	15 834	
Charges exceptionnelles		
- AMENDES	1 082	671200
- DEGATS	1 949	671800
- RBST BONUS ECOLOGIQUE	3 000	671800
- VNC VENTES IMMO	14 892	675
- PROV CTX	30 000	687500
Total	50 923	

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
RBST OPCO	7 800
INDEM IJSS	2 258
AVANTAGE EN NATURE	7 902
TFR CHARGES	1 677
Total	19 637

### Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Le 30/06/2025  
NICOLAS CHAPPAZ DIRECTEUR GENERAL

## **FAVRE SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros  
Siège social : 1-3 ZAC des Quais de Floirac, 1 avenue Jean  
Alfonséa – 33270 Floirac  
RCS BORDEAUX 334 201 191

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

## **FAVRE SAS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'associée unique,

## **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Favre SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

### REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables

appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Comme il est précisé dans l'annexe dans le paragraphe « *Informations générales complémentaires des règles et méthodes comptables* » concernant les chantiers, la société comptabilise les résultats de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison. Nos travaux ont consisté à apprécier la méthode retenue, la description qui en est faite en annexe ainsi que sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

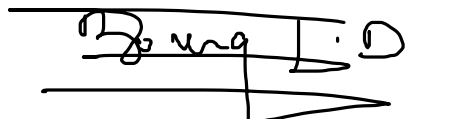
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 novembre 2025

Le commissaire aux comptes

**ADVOLIS**



Damien BOURG

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	78 132	25 964	52 168	54 896	2 728	4.97
	Fonds commercial (1)	131 016		131 016	131 016		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	134 991	92 624	42 367	36 729	5 638	15.35
	Autres immobilisations corporelles	923 800	817 836	105 963	152 362	46 399	30.45
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	12 002		12 002	12 002			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	20 207		20 207	23 207	3 000	12.93	
<b>Total II</b>	1 300 147	936 425	363 723	410 211	46 489	11.33	
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	131 337		131 337	137 300	5 963	4.34
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	2 141 727	1 073	2 140 654	1 910 609	230 045	12.04
	Autres créances	1 891 553		1 891 553	1 910 647	19 094	1.00
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	47 532		47 532	157 806	110 274	69.88	
Charges constatées d'avance (3)	8 285		8 285	21 750	13 465	61.91	
<b>Total III</b>	4 220 435	1 073	4 219 362	4 138 112	81 249	1.96	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	5 520 582	937 498	4 583 085	4 548 324	34 761	0.76	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

20 207

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2025	12	30/06/2024	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000 )	300 000		300 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			7 845		7 845	100.00
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	30 000		30 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves			615 851		615 851	100.00
Report à nouveau	780 000				780 000		
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	1 486 931		1 142 363		344 567	30.16	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	1 036 931		2 096 060		1 059 129	50.53	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques	111 000		81 000		30 000	37.04
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>	111 000		81 000		30 000	37.04
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses			1 459		1 459	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	727 774		698 928		28 846	4.13	
Dettes fiscales et sociales	516 904		388 272		128 633	33.13	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 032		8 407		3 625	43.12	
Autres dettes	23 300		7 679		15 620	203.41	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	2 155 144		1 266 519		888 625	70.16
	<b>Total IV</b>	3 435 154		2 371 264		1 063 890	44.87
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	4 583 085		4 548 324		34 761	0.76	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 435 154

2 371 264

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2025 12			Exercice N-1 30/06/2024 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	9 532 607		9 532 607	7 557 611		1 974 996	26.13
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	9 532 607		9 532 607	7 557 611		1 974 996	26.13
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			41 368	9 470		31 898	336.83
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			19 638	30 593		10 955	35.81
Autres produits			9	11		2	18.12
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			9 593 622	7 597 685		1 995 938	26.27
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 062 777	1 693 586		369 190	21.80
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 963	6 827		12 790	187.34
Autres achats et charges externes *			2 851 295	1 876 076		975 219	51.98
Impôts, taxes et versements assimilés			56 207	53 236		2 971	5.58
Salaires et traitements			1 779 972	1 698 920		81 052	4.77
Charges sociales			802 417	624 059		178 359	28.58
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			93 114	111 408		18 294	16.42
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			43	21		22	105.44
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			7 651 788	6 050 479		1 601 309	26.47
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			1 941 834	1 547 205		394 629	25.51
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2025	12	30/06/2024	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)	67 727		50 264		17 463	34.74
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	2 004		13 206		11 202	84.83
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	69 731		63 471		6 261	9.86
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1		58		57	98.18
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	1		58		57	98.18
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	69 730		63 412		6 318	9.96
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	2 011 564		1 610 617		400 947	24.89
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			21 357		21 357	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 834		3 802		12 033	316.52
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	15 834		25 159		9 324	37.06
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 031		36 983		30 952	83.69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	14 892		2 385		12 507	524.40
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	30 000		81 000		51 000	62.96
<b>Total VIII</b>	50 923		120 368		69 445	57.69
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	35 089		95 209		60 121	63.15
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	489 545		373 045		116 500	31.23
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	9 679 188		7 686 314		1 992 874	25.93
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	8 192 257		6 543 950		1 648 307	25.19
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	1 486 931		1 142 363		344 567	30.16

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 50 490 28 002

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées 2 004 13 206

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 583 084.53 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 9 532 607.37 Euros et dégageant un bénéfice de 1 486 930.66 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

NEANT

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

NEANT

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### Informations générales complémentaires

#### "1) Evaluation du chiffre d'affaires

La société réalise principalement des travaux assimilables à des contrats long terme : ces derniers sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement déterminée sur la base d'un avancement par les coûts.

La société a mis en place un logiciel de suivi des affaires permettant de suivre le budget et le réalisé des affaires.

Les charges imputées sur les affaires intègrent l'ensemble des coûts nécessaires à la réalisation des travaux à savoir principalement : achats / locations de matériel, sous-traitance, frais de main-d'œuvre interne et externe, frais de déplacement du personnel...

A la clôture, la société procède à une réestimation du budget de chacune des affaires (" prévision de fin d'affaire ") qui conduit à la détermination de coefficients à terminaison à partir desquels sont estimés les corrections de chiffre d'affaires :

- Détermination du chiffre d'affaires " mérité " de l'affaire : produit du coefficient à terminaison par le montant des débours cumulés engagés à la clôture des comptes

- En cas de chiffre d'affaires " mérité " supérieur au chiffre d'affaires comptable, la société comptabilise un complément de chiffre d'affaires dont la contrepartie s'impute dans le poste " clients, factures à établir "

- En cas de chiffre d'affaires " mérité " inférieur au chiffre d'affaires comptable, la société comptabilise une correction négative de chiffre d'affaires dont la contrepartie s'impute dans le poste " produits constatés d'avance " du bilan.

Dans le cas où la prévision de fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de manière fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan. "

#### 2) Intégration fiscale

La société appartient à un groupe qui a opté pour le régime de l'intégration fiscale et dont la société Climater Holdco est tête de groupe. L'impôt sur les sociétés est comptabilisé selon la méthode dite de neutralité, c'est-à-dire que la société calcule et comptabilise l'impôt sur les sociétés comme si elle était imposée de façon isolée.

#### 3) Gestion de la trésorerie - Mise en place d'un cash-pooling

Dans le cadre de l'optimisation de la gestion de la trésorerie du Groupe, un système de gestion de cash-pooling est en place. La société centralisatrice est la holding GROUPE CLIMATER avec laquelle sont passés quotidiennement les flux de nivellement à zéro des comptes des entités. De ce fait, la trésorerie effective de la société est composée :

Solde des comptes de Trésorerie (Classe 5) :	47 532 €
Position du C/C financier avec la société centralisatrice :	1 806 811 €
Total trésorerie effective de la société :	1 854 343 €"

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			4 125
<b>TOTAL</b>	205 022		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	136 376		21 227
Installations générales agencements aménagements divers	271 909		6 900
Matériel de transport	566 213		18 427
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	72 164		10 838
<b>TOTAL</b>	1 046 661		57 392
Autres participations	12 002		
Prêts, autres immobilisations financières	23 207		
<b>TOTAL</b>	35 209		
<b>TOTAL GENERAL</b>	1 286 893		61 517

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			209 147	209 147
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		22 612	134 991	134 991
Installations générales agencements aménagements divers			278 808	278 808
Matériel de transport		22 650	561 990	561 990
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			83 002	83 002
<b>TOTAL</b>		45 262	1 058 791	1 058 791
Autres participations			12 002	12 002
Prêts, autres immobilisations financières		3 000	20 207	20 207
<b>TOTAL</b>		3 000	32 209	32 209
<b>TOTAL GENERAL</b>		48 262	1 300 147	1 300 147

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	19 111	6 853		25 964
<b>TOTAL</b>				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	99 647	15 590	22 612	92 624
Installations générales agencements aménagements divers	201 172	27 278		228 450
Matériel de transport	502 591	34 856	10 758	526 690
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	54 160	8 537		62 697
<b>TOTAL</b>	857 570	86 261	33 370	910 461
<b>TOTAL GENERAL</b>	876 681	93 114	33 370	936 425

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 853				
Instal.techniques matériel outillage indus.	15 590				
Instal.générales agenc.aménag.divers	27 278				
Matériel de transport	34 856				
Matériel de bureau informatique mobilier	8 537				
TOTAL	86 261				
TOTAL GENERAL	93 114				

### Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	81 000	30 000			111 000
TOTAL	81 000	30 000			111 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 073				1 073
TOTAL	1 073				1 073
TOTAL GENERAL	82 073	30 000			112 073
<b>Dont dotations et reprises exceptionnelles</b>		30 000			

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 207	20 207	
Clients douteux ou litigieux	1 184	1 184	
Autres créances clients	2 140 544	2 140 544	
Personnel et comptes rattachés	2 723	2 723	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 289	5 289	
Taxe sur la valeur ajoutée	42 714	42 714	
Groupe et associés	1 840 133	1 840 133	
Débiteurs divers	695	695	
Charges constatées d'avance	8 285	8 285	
TOTAL	4 061 772	4 061 772	

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	727 774	727 774		
Personnel et comptes rattachés	168 406	168 406		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	144 171	144 171		
Taxe sur la valeur ajoutée	194 053	194 053		
Autres impôts taxes et assimilés	10 275	10 275		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 032	12 032		
Autres dettes	23 300	23 300		
Produits constatés d'avance	2 155 144	2 155 144		
<b>TOTAL</b>	<b>3 435 154</b>	<b>3 435 154</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
GROUPE CLIMATER	26.4831	11 328			11 328

Les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice s'élevaient à 2 096 060 €.

L'assemblée générale du 29 Novembre 2024 a décidé la distribution d'un dividende de 1 766 059 €, dont 1 142 363 € provenant du résultat net 2023-2024 et 623 696 € prélevés sur le poste autres réserves.

Par une délibération du 26 Février 2025, la société Groupe Climater, Présidente, a décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 780 000 € provenant du résultat net suite à l'établissement de comptes intermédiaires en date du 31 Décembre 2024.

Compte tenu d'un résultat net 2024-2025 de 1 486 931 €, les capitaux propres s'élèvent par conséquent au 30 Juin 2025 à 1 036 931 €.

### Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	131 016			131 016	
Total	131 016			131 016	

Le fonds commercial n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum 1 fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fond commercial est inférieur à sa valeur nette comptable

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### **Autres immobilisations incorporelles**

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 10 ans

### **Evaluation des matières et marchandises**

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **Dépréciation des stocks**

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

### **Opérations à long terme**

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	22 242
Autres créances	9 013
Total	31 255

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 000
Dettes fiscales et sociales	187 693
Autres dettes	21 872
Total	227 566

### **Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	8 285
Total	8 285
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 155 144
Total	2 155 144

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### **Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Travaux	7 014 673
Maintenance	2 517 934
Total	9 532 607

#### **Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Agents de maîtrise et techniciens	11
Employés	31
Total	45

#### **Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	2 011 564	498 236
Résultat exceptionnel (hors participation)	35 089	8 691
Résultat comptable (hors participation)	1 486 931	489 545

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### **Engagements financiers**

##### Engagements donnés

Avals et cautions	638 421
Engagements en matière de pensions	73 576
Total (1)	711 997

##### Engagements reçus

NEANT

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				37 400	37 400
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				37 400	37 400
Total				37 400	37 400
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				23 968	23 968
Total				23 968	23 968

### Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La convention collective dont dépend l'entité prévoit des indemnités de fin de carrière. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Un contrat a été signé avec PRO-BTP afin de couvrir le paiement des indemnités pour les OUVRIERS. Concernant les ETAM et les CADRES, le montant de leurs indemnités a fait l'objet d'une évaluation à la clôture de l'exercice s'élevant à 73 576 €.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Turn over faible
- Taux d'inflation 14%
- Taux d'actualisation 3.60%

Une assurance pour le versement des indemnités pour les ETAM et les CADRES a été contractée avec la SMA BTP.

Le montant total de la couverture au 30 juin 2025 s'élève à 43 533€ dont 37 202€ relatifs aux CADRES

L'engagement de la société s'élève donc à 30 043€

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

## ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

### Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

NEANT

### Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
CLIMATER TOPCO SIREN - 939 134 789	SAS	56 769 294	7 CHEM DES SEPT DENIERS 31200 TOULOUSE

### - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

#### Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- VENTES IMMOBILISATIONS	15 834	
Total	15 834	
Charges exceptionnelles		
- AMENDES	1 082	671200
- DEGATS	1 949	671800
- RBST BONUS ECOLOGIQUE	3 000	671800
- VNC VENTES IMMO	14 892	675
- PROV CTX	30 000	687500
Total	50 923	

-

#### Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
RBST OPCO	7 800
INDEM IJSS	2 258
AVANTAGE EN NATURE	7 902
TFR CHARGES	1 677
Total	19 637

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

**Charges et produits sur exercices antérieurs**

(PCG Art. 831-2/13)

NEANT

Le 30/06/2025  
NICOLAS CHAPPAZ DIRECTEUR GENERAL